

# LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Brumaire, an VIII.

*Suspension d'armes entre le commandant français d'Ancône et le commandant autrichien Frohlich. — Détails sur la mésintelligence entre Suwarow et l'archiduc Charles. — Nouvelles de l'armée du Rhin. — Contribution de 500 mille francs imposée au duché de Berg. — Arrêté des consuls concernant le président du tribunal criminel de l'Yonne. — Nouvelles diverses.*

## ITALIE.

*De Rome, le 20 vendémiaire.*

On prétend que la cour de Naples n'a consenti à capituler avec les Français à Rome, qu'autant que les patriotes napolitains qui se trouvoient ici seroient exclus de la capitulation par un article secret.

Rome va perdre encore une partie des monumens des arts qui lui restent. Les Anglais, en vertu de la capitulation, prétendent avoir droit sur les propriétés publiques.

*De Trieste, le 1<sup>er</sup> brumaire.*

Le 25 vendémiaire, il a été conclu entre F. M. L. Frohlich & le commandant français de la ville d'Ancône, une suspension d'armes de quatre jours. Pendant ce tems-là, le commandant de la place doit envoyer à Rome & à Civita-Vecchia un officier de la garnison, pour s'assurer de la reddition de ces deux villes. Six heures après le retour de cet officier le siege recommencera, si le commandant n'acquiesce pas à une capitulation.

## ALLEMAGNE.

*De Stuttgart, le 18 brumaire.*

La mésintelligence entre le prince Charles & Suwarow est entièrement prononcée. Ils s'adressent les plus vifs reproches sur les affaires de l'Italie, du Rhin & de la Suisse. Korsakow a eu de long sentretiens avec Suwarow, & s'est amèrement plaint des autrichiens.

Un des motifs de discorde des généraux alliés, vient de ce que chacun a voulu être investi du commandement en chef. Suwarow a été trop fier pour prendre les ordres d'un jeune homme qu'il appelle *un novice présomptueux*; & l'archiduc ne s'est pas soucié, du tout, d'obéir à Suwarow. Quoi qu'il en soit, ces dissensions augmentent de jour en jour. Suwarow s'est refusé constamment à aller voir le prince Charles dans son quartier-général de Doneschingen. Il avoit donné ordre à toutes ses troupes de se rendre entre le Lech & l'Iller pour y prendre ses cantonnemens. Mais si on en croit des lettres de Bregentz, deux jours avant son départ de Lindau, il a reçu un courier de la part de Paul I<sup>er</sup>, mécontent depuis long-tems du cabinet autrichien, sur-tout à cause de ses projets d'agrandissement en Italie; ce courier lui a, dit-on, apporté l'ordre formel de ne prendre aucune part aux opérations de la guerre, & de se retirer avec toutes ses troupes en Baviere pour retourner ensuite en

Russie. Dès que le prince Charles apprit cette résolution, il dépêcha un général auprès de Suwarow pour le prier instamment d'ajourner son départ, & pour lui proposer de s'entendre mutuellement. Suwarow reçut froidement ce messenger, & se rendit à Angsbourg. Les condéens sont déjà arrivés en Baviere. Suwarow emmène avec lui, non-seulement les russes, mais aussi les bavaoïs & les émigrés suisses.

Le prince Charles est dans la plus grande perplexité. Il est à présent obligé de couvrir le Rhin, depuis le pays des Grisons jusques vers Bâle, & de s'opposer en même tems à l'armée du Rhin. Il a transféré son quartier-général à Stokach, & a envoyé des troupes à Lindau & à Bregentz. Le corps des Grisons s'est replié dans le Voralberg, & est stationné à Pludentz. L'armée de l'archiduc n'est que d'environ 50 mille hommes, tandis que celles qui lui sont opposées sont fortes de près de 100 mille hommes. Dans ces circonstances, il vient de dépêcher à Vienne le général Hiller, pour exposer à l'empereur la situation critique où l'expose la défection de son allié.

Si ces nouvelles se confirment, elles ne peuvent manquer d'accélérer la paix.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 14 brumaire.*

On continue à croire que notre cabinet va demander la paix. Ce sera la troisieme fois que des négociations auront été ouvertes. On espere que celles-ci seront plus fructueuses. Le retour de Bonaparte en France semble avoir donné à tous les esprits la même impulsion. On le regarde même ici moins comme le vainqueur de l'Italie, que comme le pacificateur de l'Europe. On va même jusqu'à nommer déjà ceux qui seront chargés de cette importante mission: le lord Grenville passera, dit-on, de Berlin en France avec un caractère diplomatique.

Le duc d'York n'a point encore assisté au spectacle depuis son retour en cette ville; mais il a reçu chez lui les complimens de toute la noblesse.

Un parlementaire français arrivé à Falmouth a apporté un nouveau cartel pour l'échange des prisonniers. On dit qu'il va être exécuté avec promptitude. Les huit mille matelots promis par capitulation, sont déjà sur le point d'être embarqués.

Les fonds se soulevaient toujours à un taux avantageux. Il n'y a que les annuités qui aient un peu baissé. Il est question d'un nouvel emprunt.



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## ARMÉE DU RHIN.

Au quartier-général de Manheim,  
le 19 brumaire an 8.

*Extrait de la correspondance du général en chef.*

Depuis quelques jours, l'ennemi tente des attaques réitérées sur divers points; mais il est constamment repoussé. Sa cavalerie forte de 5000 chevaux & supérieure en nombre à la cavalerie française, évite d'en venir aux mains; celle-ci a exécuté plusieurs charges vigoureuses & avec succès. La division commandée par le général Legrand a été attaquée pendant trois jours de suite; elle a obtenu des avantages & fait cent prisonniers. Le général Roussel a eu un cheval tué sous lui.

Le blocus de Philipsbourg a été levé le 18 au matin, pour faire prendre à l'armée des positions plus resserrées.

*De Bruxelles, le 24 brumaire.*

Les lettres de Wesel portent que les pontons de cuivre attendus depuis long-tems dans cette place, y sont arrivés au nombre de quatre-vingts avec plusieurs compagnies de pontonniers. Une partie de ces pontons sont déjà placés sur le Rhin où il va être jetté un pont qui sera fini dans peu de jours. D'après des ordres arrivés de Berlin au général Schladen, il s'est opéré un grand mouvement parmi les troupes prussiennes postées entre Wesel, Rees & Emmerich. Outre les troupes récemment arrivées sur le Weser, on attend en Westphalie, dans le courant du mois de brumaire, environ 12 mille hommes de toutes les armes. Les magasins nécessaires à leur subsistance se forment avec activité.

Le duché de Berg, situé sur la rive droite du Rhin, vient d'être imposé par nos généraux à une contribution extraordinaire de 500 mille francs, outre une augmentation dans la contribution que ce pays paye par mois depuis que les français en ont pris possession. Plusieurs corps d'infanterie & de cavalerie détachés de l'armée du Rhin, vont se rendre dans ce duché pour y entrer en quartier d'hiver.

Le général Brune est attendu demain, dans notre ville, se rendant à Paris.

L'embarquement des russes continue avec activité au Helder: il est sur le point d'être terminé.

Le commissaire du pouvoir exécutif accompagné de plusieurs membres de la municipalité & d'un corps de cavalerie, a publié hier, avec pompe, les mesures prises le 19 brumaire. Elles ont été reçues avec joie.

*De Paris, le 27 brumaire.*

Il est inutile de remarquer que déjà certaines personnes & certaines feuilles crient à la réaction & à l'assassinat des républicains, avant même que la révolution du 18 brumaire ait pu être apprise dans les départemens, & avant qu'elle ait donné lieu à la moindre querelle autour de nous. Il est aisé de pressentir que ce sera là le grand mot d'ordre pour écarter des hommes qui déplaisent; pour empêcher la réparation des injustices & le retour à toute espèce de bien. Mais il est au moins mal-à-propos de commencer si-tôt. Il faut laisser faire les premiers pas vers le but, avant de prétendre qu'on la dépassé.

— La section chargée dans la commission des cinq-cents de préparer un nouveau travail sur la constitution, ne s'est pas encore assemblée. Cependant telle est l'importan-

tance des questions qu'elle doit discuter, qu'elle ne sauroit en entreprendre trop tôt l'examen. Moins notre état provisoire durera, & moins long-tems l'arène sera ouverte aux passions de tout genre qui ne tarderoient pas à s'y choquer. Une république sans constitution est une place ouverte: quelle que bien gardée qu'elle soit, une surprise est toujours à craindre; & l'ennemi peut à chaque instant y pénétrer de toutes parts.

Tout le monde sait que Sieyès a un plan de constitution pour la France. Jamais circonstance ne fut plus favorable pour le présenter. Il a obtenu les suffrages de tous ceux auxquels il l'a communiqué; il méritera sans doute ceux de toute la république.

Sieyès jeta en avant plusieurs de ses idées lors de la rédaction de la constitution de l'an 5. Elles furent accueillies avec une grande faveur; mais il ne jugea pas les esprits encore assez mûrs alors pour le développement complet de son système d'ordre social; & lorsqu'il porta quelques-unes de ses vues à la tribune, d'autres bases avoient déjà été posées par la commission des onze.

Aujourd'hui les mêmes préjugés & les mêmes obstacles n'existent plus. L'initiative nécessaire du consulat sur les travaux des commissions législatives facilitera à Sieyès les moyens d'exercer la plus heureuse influence sur la nouvelle constitution. On paroît sentir généralement la nécessité d'achever toutes les réformes qui seront convenables avant l'époque-fixée pour la réunion du corps législatif, c'est-à-dire, dans trois mois au plus tard.

— Les lettres des départemens, celles mêmes qui ne sont destinées à aucune publicité, & qui par conséquent ne sont point suspectes, ne contiennent que des félicitations sur la révolution du 18 brumaire.

On y voit presque partout le retour à la liberté, la garantie de l'existence de la république & le gage d'une paix honorable & prochaine. Cependant dans un petit nombre d'endroits, quelques partisans de la terreur & ceux de la royauté en ont profité pour manifester leur mécontentement: quelques fonctionnaires publics même se sont opposés à la proclamation de la loi. Mais l'union & l'enthousiasme de l'immense majorité des bons citoyens est un sûr garant du prompt & facile rétablissement de l'ordre.

Dans les départemens des Ardennes, de l'Allier, de l'Eure, d'Eure & Loir, de Loir & Cher, de la Manche, de l'Oise, de l'Orne, de Seine & Oise, de Seine & Marne, de la Somme, & dans les neuf départemens réunis, ces événements ont été accueillis avec les transports de la joie la plus vive.

— M. Swinburn, qui avoit déjà résidé pendant plusieurs mois en France pour l'échange des prisonniers, à l'époque des dernières négociations du lord Malmesbury, étoit arrivé ces jours derniers à Paris, avec le général anglais Knox, ôtage auprès de Brune.

On remarque comme un fait notable dans les circonstances, & au milieu des espérances générales de paix, que M. Swinburn est reparti dès hier matin pour Londres. Le motif apparent de ce voyage est de régler le transport des huit mille prisonniers que l'Angleterre doit remettre en liberté. Mais M. Swinburn ne pourroit-il pas aussi avoir une autre mission? Il en a déjà rempli d'importantes pour son gouvernement; & cette manière de sonder le terrain est assez celle d'un ministre anglais.



Morozzo. un Corps considerable sur quel  
le general Ott. avait coupe la retraite sur  
Covi. -

Les suites de cette bataille furent ~~l'abandon~~  
ou les françois éprouverent <sup>sur deux</sup> ~~une~~ dans cette  
journée, une perte de plus de 8000. hommes  
ou du tiers environ des ~~l~~ furent l'abandon  
de la place de Covi à sa propre force, et  
l'evacuation des positions dans la plaine du  
pémont - petit.

Les suites de cette bataille furent l'abandon  
de la place de Covi à sa propre force et l'evacuation  
des positions prises dans la plaine du pémont  
ou le general, Chauvignose

Loose Item



Bataille de Genola (aujourd'hui à Grav. No. de  
Cous) gagnée par le Général Helas contre  
le Général Championnet.

Ensuite le Général St. Cyr après avoir chassé le  
Général Klenow de la rivière du Levant, etroit  
descendu de l'apennin et avait forcé le Général  
Karacsay à passer la Bonida, le Général  
Championnet de son côté avait réuni à Cous  
toutes ses forces disponibles, à Cous où il était  
venu en personne dans l'intention de livrer  
Bataille, afin de dégager cette place déjà en  
partie investie par les Autrichiens.

Le 2. juil. à la suite de combats d'avant poste  
l'armée autrichienne avait pris position sur  
la rive gauche de la Mura entre Fosano et  
Marense. Les deux armées se trouverent  
en présence entre la rivière de Grana et  
celle de Mura, les autrichiens une position  
entre Fosano et Marense, et les français  
occupant Baldisoglio et Savigliano —  
le 4. nov. la Bataille de Engadina —

Loose Item



les français et se portèrent sur Marengo  
Genola et fossano, ~~Etant~~ pendant que  
les autrichiens s'avancèrent de Marengo  
sur Savignone et de fossano sur Genola  
le combat fut très vif entre ces colonnes  
qui se rencontraient, mais le général mais  
grâce aux autrichiens ~~supérieurs~~ qui avaient  
porté leurs principales forces à leur droite,  
etant parvenus à Courmes, la droite ~~des~~ gauche  
des français, et à les forcer d'évacuer Savignone  
et Valdigio, et de suivre leur route - le général  
Championnet se replia sur Cortello, qu'il  
évacua pendant la nuit pour se jeter dans  
le Val de Grana du côté d'Acquafredda. Le lendemain  
le général Grenier ayant repris la route et  
traversé Courmes, campa derrière la place sur la  
rive gauche du Gesso.

Le lendemain 5. Nov. le général Mélas  
poursuivant son succès, fit prisonnier de

Loose Item



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DU RHIN.

Au quartier-général de Manheim,  
le 19 brumaire an 8.

tance des questions qu'elle doit discuter, qu'elle ne sauroit en entreprendre trop tôt l'examen. Moins notre état provisoire durera, & moins long-tems l'arène sera ouverte aux passions de tout genre qui ne tarderoient pas à s'y choquer. Une république sans constitution est une place ou-

les français se portèrent sur Marengo  
 Genola et Fontano, ~~et~~ pendant que  
 les autrichiens avançoient de Marengo  
 sur Savigniano et de Fontano sur Genola  
 le combat fut très vif entre ces colonnes  
 qui se rencontrèrent, mais le général-major  
 Greiner les autrichiens supérieurs qui avoient  
 porté leurs principales forces à leur droite,  
 etant parvenus à Courmes, la droite ~~de~~ gauche  
 des français, et à les forcer de traverser Savigniano  
 et Valdiggio, la victoire leur resta - le général  
 Championnet se replia sur Corticello, qu'il  
 évacua pendant la nuit pour se jeter dans  
 le Val de Grana du côté d'Oronzo. Le lendemain  
 le général Greiner ayant repris la route et  
 traversé Courmes, derrière la place sur sa  
 rive gauche. Du reste,  
 Le lendemain 5. Nov, le général Molas  
 poursuivant ses succès, fit prisonnier de

— L'au  
 aux séan  
 président  
 feulieres  
 vraisemb.  
 D'autres  
 devant an  
 de ceux  
 cette am  
 remplie.  
 — C'es  
 conseil d  
 de convo  
 tine ses d  
 Voici les  
 Gantheau  
 laye, Sa  
 — Plus  
 ce départ  
 à la comm  
 & Roger  
 braves &  
 ne doiver  
 la marine  
 faire resp  
 près d'eu  
 veux parle  
 à pu vain  
 — Le  
 de jour,  
 — Les  
 l'avenir il  
 de la rép  
 Le con  
 consuls, &  
 — Par  
 grand mot  
 que les g  
 nement a  
 conservé l  
 substituer  
 — Un écri  
 révolution  
 nivelleme  
 — Le r  
 les piéces  
 auteurs a  
 haines; &  
 — Le r  
 hommage  
 lui, comm  
 lois, ci-d  
 des prison  
 — Le c  
 des ancie  
 de l'intér  
 — Le c  
 & depuis  
 dans la di  
 Il succed  
 de l'insti  
 — L'un

prétendre qu'on la dépasse.  
 — La section chargée dans la commission des cinq-cents de préparer un nouveau travail sur la constitution, ne s'est pas encore assemblée. Cependant telle est l'import-

liberté. Mais M. Swinburn ne pourroit-il pas aussi avoir une autre mission? Il en a déjà rempli d'importantes pour son gouvernement; & cette maniere de sonder le terrain est assez celle d'un ministre anglais.



— Lucien Bonaparte n'a point assisté depuis deux jours aux séances de la commission des cinq-cents, dont il est président. Cette absence qui ne peut tenir à des affaires particulières paroit avoir donné, parmi ses collègues, quelque vraisemblance au bruit qui l'envoie ambassadeur à Madrid : D'autres nomment à cette place Joseph Bonaparte, ci-devant ambassadeur à Rome. Les noms de ces candidats & de ceux dont on avoit déjà parlé auparavant prouvent que cette ambassade ne peut gueres manquer d'être parfaitement remplie.

— C'est le vice-amiral Bruix qui est nommé chef du conseil d'amirauté : c'est de lui que sont signées les lettres de convocation pour les divers membres. On sait quelle estime ses dernières campagnes ont inspiré, même aux Anglais. Voici les noms de quelques-uns des autres membres : Rosily, Gantheaume, Dumaoui; & parmi les agens civils, Laboulaye, Sané, &c.

— Plusieurs officiers de notre marine & les chefs de ce département ont été présentés hier par le citoyen Bourdon à la commission consulaire, & ont été reçus par Bonaparte & Roger-Ducos. Bonaparte leur a dit : Les marins sont braves & même expérimentés. Les revers qu'ils ont éprouvés ne doivent être attribués qu'à la mauvaise organisation de la marine. Les capitaines n'ont pas les moyens suffisans pour faire respecter leur autorité; le pouvoir qu'on a élevé auprès d'eux encourage l'insubordination de l'équipage; je veux parler du jury. Sur terre une bravoure indisciplinée a pu vaincre quelquefois; sur mer, jamais.

— Le citoyen Sieyes a reçu avant-hier, comme *consul de jour*, le nouveau serment des invalides de l'hôtel.

— Les consuls ont écrit aux différens ministres pour qu'à l'avenir ils ne les désignent que sous le titres : *les consuls de la république*, & non par le *consulat*.

Le *consulat* ne signifiera que la dignité de chacun des consuls, & non l'autorité qui se compose de leur réunion.

— Par une de ces inadvertances très-concevables dans un grand mouvement politique, il est arrivé, ces jours derniers, que les graveurs chargés de refaire les sceaux du gouvernement avec la légende, *Consuls de la République*, y ont conservé le niveau, emblème de *l'égalité de fait*, au lieu d'y substituer la *balance*, emblème de *l'égalité de droits*.

Un écrivain ingénieux observe à ce sujet que la dernière révolution est faite, en faveur du *balancement*, contre le *nivellement*.

— Le ministre de la police a permis de continuer à jouer les pièces relatives au 18 brumaire. Il a seulement invité les auteurs à en ôter quelques passages propres à enflâmer les haines; & ces changemens ont eu lieu.

— Le ministre de l'intérieur vient de rendre un nouvel hommage au mérite & à la probité, en appelant auprès de lui, comme conseil de son administration, le citoyen Galois, ci-devant commissaire en Angleterre pour l'échange des prisonniers.

— Le citoyen Dieudonné, qui avant d'entrer au conseil des anciens, étoit chef de la première division du ministère de l'intérieur, reprend cette place.

— Le citoyen Dumouchel, ancien recteur de l'université, & depuis évêque constitutionnel du Gard, étoit sous-chef dans la division de l'instruction publique au même ministère. Il succède dans la place de chef au cit. Lacroix, membre de l'institut, nommé professeur à l'école polytechnique.

— L'un des bienfaits du 18 brumaire, l'un des garans du

rétablissement de l'ordre dans l'intérieur, sera la liberté des cultes, cette liberté si souvent & si dérisoirement promise. On cite à cet égard un fait digne d'être publié. Le sage général Hédouville, ayant su qu'un canton en révolte des environs d'Angers redemandoit sans cesse deux ou trois vieux prêtres qui y étoient fort aimés, il fit prendre des renseignemens sur ces ministres du culte catholique, qui avoient été déportés à Oleron. Sur ce qu'on lui rapporta de leur réputation & de leurs principes pacifiques, il les fit revenir dans leurs anciennes paroisses; quatre jours après, les armes étoient déposées & les villages pacifiés. Heureux moment pour le philosophe tolérant, que celui où, en matière de culte, tout le monde fera ce qu'il voudra & personne n'en parlera!

— Les consuls, informés que le citoyen Barnabé, président du tribunal criminel de l'Yonne, s'est opposé à l'enregistrement de la loi du 19 brumaire; qu'il a également refusé de prononcer la décision prise par les quatre autres juges, ordonnant la publication de cette loi & sa consignation sur les registres, ont arrêté, le 26, que la décision de ce tribunal seroit dénoncée au tribunal de cassation pour être annullée, & le citoyen Barnabé être dénoncé au pouvoir législatif comme prevenu de forfaiture; que le citoyen Barnabé sera provisoirement remplacé; qu'il est tenu de se rendre dans la commune d'Orléans (Loiret), pour y rester en surveillance, & qu'il sera dessaisi du droit de propriété s'il quitte cette commune avant d'y être autorisé par un arrêté des consuls.

— Le gouvernement vient d'ordonner l'exécution d'un ancien arrêté, portant que les lettres destinées pour les pays étrangers seront remises chaque jour au bureau général des postes à Paris, à midi au plus tard. Celles pour l'intérieur de la république pourront y être apportées jusqu'à deux heures après-midi. Il est défendu aux administrateurs des postes de faire comprendre dans les dépêches de chaque jour des lettres qui n'auroient pas été remises aux heures ainsi fixées.

— On dit que l'ex-directeur Merlin est en ce moment de retour à Paris.

— Le général Sauviac réclame contre l'omission de son nom sur la liste des officiers qui étoient à Saint-Cloud avec Bonaparte.

— Les citoyens Paribelli & Ciaja, napolitains, sont aussi membres de la commission chargée de distribuer des secours aux italiens réfugiés.

— Le *Spectateur du Nord*, qui s'imprime à Hambourg, rapporte une lettre écrite par Dumourier au prétendant, lors des revers de la république. Il y nie qu'il ait été de la faction d'Orléans, & assure qu'il s'est au contraire toujours montré attaché à l'ordre naturel de la succession.

#### COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

##### Addition à la séance du 25 brumaire.

Sur l'article 4 de la résolution qui rapporte l'emprunt forcé, & portant que les propriétaires supporteront la taxe nonobstant toutes clauses contraires, plusieurs membres ont fait observer que cette disposition portoit atteinte à la sainteté des engagements; que plusieurs baux portoient l'obligation par le fermier de payer tous les impôts ordinaires & extraordinaires, prévus ou non prévus, sous quelque dénomination que ce fût. Ces conventions, ouvrage de la volonté libre des particuliers, doivent être rigoureusement exécutées. La loi qui est faite pour en maintenir l'exécution, ne doit pas les altérer, les affaiblir, les dissoudre. C'est aux tribunaux & non pas au législateur qu'il appartient d'en fixer le sens, l'étendue, les limites. La morale publique seroit blessée par une seule atteinte portée à l'exécution des contrats. L'ordre social en dépend; revenir sur des baux faits, c'est donner à la loi un effet rétroactif.



D'autres membres ont combattu ce système; ils ont dit: la taxe doit reposer exclusivement sur les propriétés, & même elle remplace un emprunt forcé progressif, qui portoit, non sur les revenus, mais sur les fortunes présumées. Ce n'est jamais que sur les revenus qu'un fermier s'engage à payer l'impôt, quoiqu'il ait pu stipuler. L'agriculture, déjà surchargée, peut-elle supporter une surcharge nouvelle? Dans ces clauses illimitées & trop vagues auxquelles souscrit un cultivateur imprévoyant, n'y a-t-il pas une espèce de surprise? Si l'on avoit égard aux clauses des baux, il en naîtroit une foule de débats; car les clauses varient à l'infini: de-là diversité de jugemens; de-là beaucoup d'arbitraire. Le législateur, s'il est sage, doit écarter les germes de procès. Quoique l'on ait donné le revenu pour régulateur de la taxe, puisqu'on n'a point d'autre base, il n'en est pas moins vrai que l'intention du législateur est qu'elle soit assise sur les capitaux. Il est impossible de soutenir une guerre longue & cruelle sans attaquer les capitaux: rien en cela qui altère la morale; rien qui porte atteinte à l'esprit des contrats, & qui excède les pouvoirs du législateur.

Ces motifs ont entraîné la décision de la commission.

*Extrait d'une opinion prononcée par Cabanis dans la même séance, à l'occasion de l'emprunt forcé.*

« Permettez-moi, citoyens collègues, d'ajouter ici quelques réflexions qui peuvent être regardées comme étrangères à l'emprunt forcé; mais qui portent sur des points trop importants de notre situation politique, pour que vous ne me pardonniez pas de vous les soumettre. Les hommes de sang à qui vous avez arraché leur proie, & les agens de la royauté qui voient bien que vous n'avez pas travaillé pour eux, se réunissent, dans le moment présent, pour faire circuler des bruits sinistres, pour jeter l'alarme parmi les acquéreurs de domaines nationaux, pour frapper de terreur les républicains que leur enthousiasme peut avoir quelquefois poussés au-delà des bornes. Ces lâches calomnieux voudroient vous faire passer pour les auteurs & les instrumens d'un nouveau système réactionnaire: ils voudroient du moins persuader aux esprits foibles & crédules que vous êtes sur une pente qui vous entraîne malgré vous.

« Non, il n'y aura point de réaction; non, les propriétés des acquéreurs de domaines nationaux ne cesseront pas un seul instant d'être sacrées à vos yeux que celles des autres citoyens. Eh quoi! les hommes du 18 & du 19 brumaire ne sont-ils pas les mêmes qui voulurent & préparèrent le 18 fructidor, pour arrêter les assassinats des brigands royaux, pour réprimer l'audace avec laquelle les émigrés parloient alors de rentrer dans leurs anciennes possessions?

« Vous avez fait voir à ces fanatiques révolutionnaires, qui ne connoissent d'autre courage que celui du délire & de la fureur, ce qu'est le courage de la raison & de la conscience: vous leur avez prouvé que les modérés savent oser quand il le faut, & que s'ils se refusent à leurs prétendues mesures fortes, ce n'est pas comme fortes qu'ils les craignent, mais comme inefficaces et fausses qu'ils les rejettent. Vous leur montrerez maintenant ce que doit être l'énergie de la modération après la victoire: vous apprendrez à ces hommes qui ne sont vindicatifs & sanguinaires que parce qu'ils sont absurdes & lâches, quel est le caractère des sincères amis de la liberté, des véritables républicains.

« Non, non, l'on ne reviendra point sur le passé; il est même très-essentiel, en réformant certaines institutions vicieuses, de respecter tout ce qui s'y lie intimement aux idées de république, ou du moins de n'y toucher qu'avec une extrême circonspection. Non, l'on n'ira point rechercher les erreurs que peut avoir produites l'entraînement & l'irréflexion. Il n'y a de crimes aux yeux des législateurs & des gouvernans éclairés, que ceux qui sont caractérisés tels par la morale de tous les pays & de tous les tems. Ceux-là doivent seuls être poursuivis & châtiés: & c'est encore en gémissant que des patriotes généreux trouvent parmi leurs ennemis, de grands coupables auxquels il ne leur est pas permis de tendre la main.

« Quant aux royalistes, qu'ils s'enivrent à loisir de leur superstition insensée; qu'ils cherchent, même en ce moment, dans leurs bassesses & dans leurs plattes adulations, quelque image du régime qui fait l'objet de leurs regrets: ils ne feront point partager cette ivresse à ceux qu'ils en fatiguent. Des âmes fières & républicaines sont plus difficiles en louanges; elles n'acceptent que celles des hommes libres: & pour celui qui a servi dignement sa patrie, ce ne sont pas les adorations des valets, c'est l'approbation reconnois-

sante des citoyens qui flatte, élève & touche le cœur. Telle est la véritable gloire des véritables grands hommes: mais il faut presque en être digne pour en bien sentir tout le prix.»

*Séance du 27 brumaire.*

Un grand nombre des membres ajournés du conseil des cinq-cents s'étant présentés à la section d'inspection pour prêter le nouveau serment, la commission, autorise cette section à recevoir leur serment.

Elle arrête qu'à l'égard de ceux qui voudront se rendre dans leur département, la trésorerie est autorisée à leur délivrer des mandats sur les receveurs de leurs départemens pour le montant de leurs indemnités.

Elle arrête encore que les députés exclus par la loi du 19 brumaire, seront autorisés à retirer leur costume.

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LEBRUN.

*Séance du 27 brumaire.*

La commission ordonne la mention au procès-verbal de plusieurs adresses d'adhésion aux événemens des 18 & 19 brumaire.

Elle reçoit le serment du citoyen Camus, archiviste de la république, qui dépose en même tems le serment des employés aux archives.

Sur le rapport de la section des finances, la commission approuve la résolution du 25, qui rapporte l'emprunt forcé & substitue une taxe de guerre.

La commission reçoit & approuve de suite la résolution suivante, en date d'aujourd'hui:

Art. 1<sup>er</sup>. Il est ouvert à la trésorerie nationale un crédit de 59,500,000 fr. pour subvenir au paiement des rentes & pensions du second semestre de l'an 7, autres que les pensions militaires & des invalides dues par la république.

II. Pour effectuer ce paiement, il sera fabriqué pour une somme égale de bons au porteur sur les coupures de 20 & 25 fr. La commission consulaire est autorisée à en régler la forme & le signe caractéristique.

III. Les bons émis en exécution de l'art. précédent seront reçus comme pendant l'an 7 en paiement du principal des contributions directes & des patentes, moins les 10 centimes après la révision du compte de l'exercice.

IV. Les bons qui rentreront en paiement des contributions, seront annulés par les receveurs de département, & mis en liasse à la trésorerie nationale, pour être brûlés après la révision du compte de l'exercice.

V. L'article 9 de la loi du 17 floréal an 7, qui fixe les règles de comptabilité conformément au nouveau système de poids & mesures, est applicable au second semestre des rentes & pensions de l'an 7, payable en l'an 8, lequel en conséquence sera, ainsi que ceux à échoir à l'avenir, payé en francs, c'est-à-dire un franc par chaque livre, sans modification ni réduction.

*Bourse du 27 brumaire.*

Rente provis., 11 fr. 88 c. — Tiers consol., 19 fr. 75 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 f. 35 c. — Bons  $\frac{3}{4}$ , 00 c. — Bons d'arrérage, 85 fr. 50 c., 86 fr. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS.